

Acte de naissance de CALBRY Gustave Ferdinand [30]

Du troisième jour du mois d'octobre l'an mil huit cent cinquante-huit, à huit heures du matin. Acte de naissance d'un enfant qui nous a été présenté et qui a été reconnu être du sexe masculin né d'aujourd'hui à quatre heures du matin dans le domicile de ses père et mère sis en cette commune. Fils de CALBRY Gévers Ursin, cantonnier départemental, âgé de trente-sept ans, et de LECOINTRE Marie Hortense, bobineuse, âgée de trente-cinq ans, mariés en la commune de Thérouldeville le vingt juin mil huit cent quarante-neuf, lequel a reçu les prénoms de Gustave Ferdinand sur la réquisition et présentation à nous faite par ledit CALBRY, père de l'enfant en présence de THIEULENT Anthoine Léon, instituteur, et MALANDAIN Dominique, menuisier, tous deux âgés de cinquante-quatre ans et demeurant en cette commune. Le déclarant et les témoins ont signé après lecture faite le présent acte qui a été fait double en leur présence et constaté suivant la loi, par nous maire de cette commune remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil